Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 024-984303834-20261008-2026_05_CR-AU

OFFICE DE TOURISME
Quai Cyrano Bergerac
1 rue des Récollets
24100 Bergerac

Tel : 05 53 57 03 11
Portable : 06 07 69 38 61

QUAI CYRANO
OFFICE DE TOURISME
BERGERAC

COMPTE RENDU

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de suppléants : 11

Présents : 14
Titulaires : 7
Suppléants : 6
Pouvoirs : 0
Votants : 9

Séance du : 08/10/2026

Date de convocation : 01/10/2026

TITULAIRES PRESENTS: Mme Raphaëlle Lafaye, Mme Laurence Rouan, Mme Sylvie Chevallier, Mme Axelle Maillet, M Pascal Prévot, M Anthony Castaing, M Philippe Biard,

SUPPLEANTS PRESENTS : Mme Christine Lobry, M Jean-Jacques Chapellet, M Jean-Claude Bonnamy, M Cyril Goubie, M Alain Garrigue, M Yann Vergniaud,

EXCUSE(ES): M Daniel Gruntz, M Cédric Lougrat, M Fabien Ruet, M Julien Vanderstraeten, M Jean-Luc Bousquet, M Julien Bourgeais, M Jean-François Ley, M Christophe Gravier, M Lilian Beissel

Secrétaire de séance : Mme Raphaëlle Lafaye,

n°2026_05

OBJET:

COMPTE RENDU DE SEANCE

Introduction :

M le Président de l'EPIC, Pascal Prévôt débute à 17 h 30 la séance en présentant les délibérations du comité de direction soit :

1 – Charte du télétravail : mise en place du télétravail après expérimentation – 3 annexes –
2 – Dématérialisation des fiches de paies des salariés de l'EPIC – 1 annexe –
3 – Avenant N°3 au règlement intérieur de l'EPIC – 1 annexe –
4 – Catalogue des tarifs, mise à jour – 1 annexe –

Il précise que ce Comité de Direction comprend peu de délibérations mais qu'un temps d'échanges sur le bilan de la saison estivale est prévu à l'issue des votes ainsi que l'évocation des projets 2027 par la directrice et la directrice adjointe.

Mme Raphaëlle Lafaye est proposée comme secrétaire de séance.

Avec l'accord du Président, une représentante de l'association *So femmes* assiste aux débats sans prendre part aux votes : Mme Aurélie Pecher.

Délibérations à l'ordre du jour et informations échangées :

1 – **Charte du télétravail : mise en place du télétravail après expérimentation**

3 annexes : la charte de télétravail, le sondage effectué en interne sur le télétravail, le bilan interne dudit sondage.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 024-984303834-20261008-2026_05_CR-AU

Le Président rappelle le principe du télétravail établi en 2025 avec l'accord des élus (délibération 2025-06-03) pour une année d'expérimentation.

Le bilan des salariés est positif même si seulement 4 personnes ont sollicité du télétravail sur la période d'expérimentation.

Sont rappelés les principes de base de cette démarche : 1 jour par semaine or vendredi (traditionnellement jour d'événements ou de rendez-vous divers à Quai Cyrano) et uniquement en basse saison, soit d'octobre à fin mars.

Les échanges des élus confirment l'intérêt de ce principe, une réserve est tout de même émise sur la demande particulière de pouvoir emporter une imprimante en plus des ordinateurs portables des salariés. Cette demande d'achat d'imprimante ne sera retenue par la direction.

Après les échanges, le Président soumet au vote cette délibération qui est votée à l'unanimité des votants.

2 – Dématérialisation des fiches de paies des salariés de l'EPIC

1 annexe : l'avenant à la mission sociale confiée au cabinet comptable ECE.

Le Président expose le principe de cette mission supplémentaire confiée au cabinet comptable de l'EPIC : elle consiste en la mise en place de la dématérialisation de chaque fiche de paie, qui seront accessibles dès le versement de la paie de novembre via un coffre-fort numérique.

Ce principe va permettre de gagner du temps de gestion humaines, des frais de port, mais aussi de limiter les impressions, et donc de favoriser la démarche RSE dans laquelle l'office de tourisme est entré en vue d'obtenir le label de qualité tourisme « destination d'excellence ».

Parmi les avantages de cette démarche, peuvent être également cités les éléments suivants :

- Les bulletins de paie sont archivés dans un coffre-fort numérique personnel pendant 50 ans,
- Les salariés disposent d'un espace personnel et peuvent y déposer d'autres documents personnels,
- Le coffre-fort numérique est un service personnel, le salarié conserve ainsi que tous les documents qui y sont archivés,
- L'intégralité des bulletins de paie émise sous forme électronique est conservée.

Les élus soulignent l'intérêt du coffre-fort numérique déjà en œuvre dans de nombreuses entreprises privées ou collectivités publiques.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

3 – Avenant N°3 au règlement intérieur de l'EPIC

1 annexe : la charte intégrale de règlement intérieur de l'EPIC, actualisée en dernière page.

Le Président propose au comité de direction d'approuver l'actualisation du règlement intérieur de Quai Cyrano par la mise à jour des mentions relatives aux montants des remboursements des frais de missions.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 024-984303834-20261008-2026_05_CR-AU

Ceux-ci seront alignés sur ceux ouverts aux agents de la fonction publique territoriale mis à jour sur le site « internet servicepublic.fr/grilleannuelle année ».

Cette actualisation étant proposée chaque année afin d'actualiser les remboursements des frais avancés par les salariés, elle ne suscite pas d'interrogations de la part des élus du CODIR.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

4 – Catalogue des tarifs, mise à jour

1 annexe : le catalogue.

La dernière délibération consiste en la mise à jour du catalogue des prestations et produits vendus par l'EPIC. Environ 550 prix composent le catalogue, mis à jour suivant les variations des prix à leurs commandes ou les DLC de certains produits.

Question est posée sur le principe d'un groupement de commande de la part de l'EPIC pour une année calendaire. Ce groupement est pour le moment effectué pour les produits de bouche servis durant la saison estivale sur le plateau dit espace vin. La demande sera prise en compte pour l'achat des produits de la boutique pour l'année 2027.

La directrice propose également de soumettre le catalogue 2027 en un vote unique en début d'année, puisque les modifications sont ensuite minimales (une ou deux par mois) et qu'elle a délégation pour valider une ou des modifications de prix en cours d'année.

Aucune autre remarque n'est exprimée.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

Après le vote des délibérations, le Président propose d'évoquer de manière globale le bilan de la saison estivale pour l'EPIC et plus largement sur le territoire (Dordogne, Nouvelle-Aquitaine).

Mme Chevallier, présidente du CDT et élue du Comité de Direction prend la parole pour passer en revue les informations et chiffres clés de cette année 2027.

Elle rappelle certains éléments issus de la vaste enquête du CRT et CDT dont le rendu au printemps 2026 à mis en exergue que :

- Les visiteurs de Nouvelle-Aquitaine sont principalement issus de la Région,
- Les séjours se raccourcissent,
- Les décisions de voyages sont de plus en plus spontanées,
- La saison a été marquée par les incendies en Gironde et dans les Landes, la canicule,
- Le Périgord maintient malgré tout des chiffres de fréquentation corrects, en particulier le Périgord Pourpre en matière de nuitées (informations issues des chiffres transmis par Flux vision, qui dénombre le nombre de connexions téléphoniques issues des téléphones portables des individus séjournant en dehors de leur département d'origine).

L'ensemble de ces données objectivées bouleverse le comportement des vacanciers et obligent les professionnels du tourisme à revoir complétement et régulièrement leurs stratégies d'approche en matière de visibilité et d'attractivité.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 024-984303834-20261008-2026_05_CR-AU

A Quai Cyrano, l'équipe s'est emparée de cette problématique et a modifié sa stratégie globale et de communication :

- Travail d'attractivité locale : tant pour le service réceptif (commercial) qui démarche les entreprises dans un rayon de 100 km que pour les plans de communication à l'échelle de l'office du tourisme uniquement ou du Pays de Bergerac (soit en association avec les offices de tourisme de Porte Sud et des Bastides). Les événements proposés ciblent également une population davantage locale, les jeunes (via les « happy sunsets » sur la terrasse) que les familles (travail sur la médiation culturelle, les ateliers enfants) ou encore les publics empêchés (visites en langues des signes par exemple).

- Pour autant l'association avec les deux autres offices et avec le CDT permet à Quai Cyrano de communiquer au-delà du département (plan média, participation à des salons professionnels et publics notamment).

Plusieurs échanges et questions – réponses font suite à la présentation du « power point » de bilan : le chiffre d'affaires du pôle vin, où la baisse des ventes des bouteilles est presque compensée par le bar et la vente de vin ou de boissons au verre, la canicule, qui oblige l'équipe à repenser les visites (horaires, modalités). D'autres éléments sont évoqués et à modifier en partie ou à la marge tels que la gestion des ressources humaines, afin d'adapter par exemple les plannings des salariés en cas de pic de canicule.

Une information est également donnée sur les parcours terra aventura : jeu dématérialisé créé par la Région Aquitaine, développé sur notre territoire (à Bergerac, Montpeyroux et Monbazillac depuis cet été). Quai Cyrano a été choisi parmi 5 villes de Nouvelle-Aquitaine pour figurer parmi un parcours spécial de « quête » soulignant le succès de nos parcours.

Un jeu similaire, soit en ligne, va donc être lancé cet hiver au sein de Quai Cyrano puisque l'une des conclusions de cet été est que visiteur comme habitant, les individuels sont à la recherche d'activités gratuites, facilement reportable car leur budget loisirs ou vacances est en baisse.

En fin de présentation, passage en revue est fait des questions les plus posées durant la saison à l'office de tourisme : questions en lien avec le stationnement, les propositions climatisées mais aussi de nombreuses remarques sur le petit train, les wc publics ou le camping de la Pelouse.

Les remarques négatives concernant les partenaires de l'office de tourisme sont susceptibles de générer une expérience négative dommageable pour le territoire.

A l'issue des échanges concernant le bilan de saison, plusieurs projets relatifs à la feuille de route 2027 de l'EPIC sont présentés, notamment le rappel de la démarche « qualité tourisme », transversale à tous les projets et tous les pôles.

Plusieurs questions sont posées sur les labels, le calendrier de travail et de recevabilité de des démarches de l'EPIC. Le label « destination d'excellence » est espéré pour la saison 2027. Il donnera lieu à d'autres démarches de qualités connexes telles que le label vélo, tourisme et handicap, ami des chiens.

Au-delà de l'intérêt porté à ces dossiers, l'obtention des labels permettra de distinguer le territoire et de gagner des parts de marchés auprès de certains publics cibles (exemple : les propriétaires des animaux).

Sont ensuite présentés certains projets à l'échelle de l'office de tourisme ou du Pays de Bergerac : le magazine de destination par exemple, ou encore la signalétique interne qui sera renforcée (édition d'une carte géante, création

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 024-984303834-20261008-2026_05_CR-AU

de « pas » au sol facilitant le déplacement des visiteurs du hall vers le premier étage).

Enfin, question est posée sur la constitution sous cette nouvelle mandature de sous commissions de travail. Le Président fera une proposition d'organisation au prochain comité de direction pour l'année 2027 et suivantes.

Les échanges s'achèvent vers 19 h 45.

Le Président clôture la séance à 20 h : le prochain RDV du Comité de Direction est fixé au **jeudi 17 décembre à 17 h 30** en salle des Consuls.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 024-984303834-20261008-2026_05_CR-AU

Document certifié conforme

Transmis en Préfecture de la Dordogne
Le mardi 13/10/2026

EPIC QUAI CYRANO
1, rue des Récollets - 24100 BERGERAC
Tél : 05 53 57 03 11
N° Siret : 984 303 834 00019

La directrice de l'EPIC
Mme Marion CORNILLE

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Bergerac,
Le mardi 13/10/2026

Le Président,
M. Pascal PREVOT